**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 119 (1993)

**Heft:** 18

**Sonstiges** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### 68

# Recherche en matière de routes et de transports routiers

RTR est le sigle du programme de recherche en matière de routes et de transports routiers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>1</sup>.

A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de ce programme, signalons deux publications récentes de RTR.

La première<sup>2</sup> a pour but de mettre en évidence les politiques de recherche en émergence et communiquer les principales conclusions des actions internationales conjointes menées au cours des cinq dernières années.

La seconde<sup>3</sup> aborde le sujet du marketing dans le domaine de la sécurité routière. Pour améliorer l'efficacité de la lutte contre les accidents de circulation, il convient en effet d'élargir les approches traditionnelles et de recourir aux techniques du marketing social. Un groupe international d'experts avait pour objectif d'étudier le potentiel offert par cette nouvelle approche et d'évaluer son applicabilité aux stratégies de sécurité routière. Cette nouvelle «philosophie» est prometteuse, car elle peut contribuer à l'amélioration de la réponse du public aux actions entreprises par les autorités responsables.

<sup>1</sup>Voir aussi *IAS* 117 (1991) 8, pp. 85-86

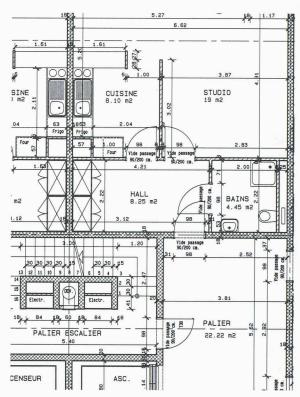
 $^225^{\circ}$  anniversaire: perspectives de la recherche en matière de routes et de transports routiers. – Paris, OCDE, 1993 – 107 p.

<sup>3</sup>Marketing de la sécurité routière. – Paris, OCDE, 1993 – 118 p.

## Electronic Mail (EMail): un outil télématique efficace adapté aux besoins des architectes

En contact permanent avec un grand nombre de partenaires et d'entreprises divers, les bureaux d'architecture jouent un rôle de trait d'union entre leurs mandataires et mandants qui nécessite des moyens de communication adaptés. Qu'il s'agisse de convocations à des réunions, de procès-verbaux, de mandats, rapports commandes ou offres, bien des documents, même préparés sur des systèmes informatiques, sont ensuite transmis à leurs destinataires par lettre ou fax. Or ces modes de transmission ne sont pas des plus rationnels, si l'on songe que des documents sont encore souvent rédigés à la main, faute d'une solution adéquate, que ceux qui ont été traités sur informatique doivent alors être imprimés pour envoi, que des mandats urgents ne peuvent être transmis à des partenaires en leur absence ou que beaucoup de temps est consacré à la mémorisation puis à la consultation de divers documents et messages. Le recours à arCom 400/Mailbox constitue une solution qui facilite grandement les travaux administratifs quotidiens propres à un bureau d'architecte et représente un atout pour la prospection de clients. Ses avantages sont nom-

 grâce aux recommandations émises au niveau international pour X.400, la variété des systèmes déjà en place n'est plus un obstacle à l'échange de messages; l'infrastructure acquise n'est donc pas remise en question par EMail;



Le nouveau lien entre les partenaires de la construction: arCom 400/Mailbox (document WIBEAG SA)

- arCom 400/Mailbox met en relation tous les partenaires associés à un projet, que ce soit par PC, télex ou fax;
- tout document peut être mémorisé dans arCom 400 et retravaillé, relu ou imprimé à tout moment; last but not least, des documents peuvent être envoyés à de nombreux destinataires en une seule opération;
- les responsables du projet peuvent en tout temps consulter les comptes rendus et se renseigner sur les coûts de construction;
- tous les partenaires bénéficient d'un moyen de communication expéditif, bannissant l'échange de papier, les dispositions utiles peuvent être prises rapidement et la procédure de consultation interne s'en trouve accélérée;
- la gestion et le suivi du projet sont optimalisés, ce qui ménage aussi bien le calendrier que le budget établis.
  Les PTT TELECOM fournissent volontiers tout renseignement complémentaire sur le courrier électronique en général et arCom 400 en particulier sur simple appel au 155-4-400

# Concours d'idées «Expo 2000 Hanovre»

#### Résultats

Organisé par la ville de Hanovre et le land de Basse-Saxe, ce concours d'urbanisme et d'aménagement devait permettre de dégager, à partir des terrains actuels de la Foire de Hanovre, une conception pour l'exposition universelle prévue en l'an 2000, et des principes d'ensemble pour le développement à plus large échelle du territoire environnant (Kronsberg) sur le long terme. Une grande diversité de besoins devait donc être prise en compte: usage ultérieur de la superficie retenue pour l'exposition, extension de la zone urbaine constructible pour le logement et les activités économiques, besoins de l'agriculture, mesures de remplacement ou de compensation environnementales et écologiques, besoins récréatifs et intégration des éléments existants.